

**Annick GREMY**

Mairie de GRIEGES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT de l'AIN  
Mairie de GRIÈGES



Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le **16 FEV. 2024**

ID : 001-210101796-20240213-202407-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 13 FEVRIER 2024  
2024 / 07**

Nombre de membres afférents au conseil municipal :	18
" " en exercice :	18
" " qui ont pris part à la délibération :	13
Date de la convocation :	6 février 2024

*L'an deux mil vingt-quatre et le treize du mois de février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GREMY Annick, Maire.*

*Présents : Mme GREMY Annick, M. CUERQ Raymond, M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, M. PACCOUD Christian, Mme SANDRIN Annie, M. LAMPS Arnaud, Mme MOLARD Cindy, Mme MERLE Fabienne, M. BOUQUET Frédéric, Mme FILET Marie-Claude, Mme DESMARIS Ginette*

*Excusés : Mme PALLOT Irène, M. CHARVET Thierry, M. MANIGAND Hervé, M. DURAND Paul, Mme MATHEY Lucienne  
Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.*

**OBJET : RÉVISION TARIF VENTE DE COUPE DE BOIS**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision n° 2023/49 du 12 décembre 2023, relative aux tarifs de vente de coupe de bois. Suite à discussion entre M. Christian LORIN et l'Office National des Forêts, et après concertation avec une commune limitrophe, il apparaît que le tarif fixé pour le frêne est trop élevé. Selon l'ONF, l'acacia a la même valeur que le frêne, qui est une essence de bois dur dont le prix s'élève entre 10 et 12 € par m3. Il convient également d'être attentif au prix fixé au m3 ou au stère.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- **DECIDE** de fixer le prix de vente des coupes de bois, **toutes essences confondues à 10 € le stère.**

*Ainsi fait et délibéré en séance,*  
Le Maire,  
Annick GRÉMY